



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

**Projet No 18/2015-2**

**13 mars 2015**

## **POST Luxembourg**

### *Résumé du projet*

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications

..... Procedure consultative .....

## 1. Domaine

- L'entreprise des Postes et Télécommunications prenant la dénomination « POST Luxembourg »

## 2. Objet

- L'adaptation du rôle et du champ d'action des organes de l'entreprise aux nouveaux défis posés par un marché très mouvant et concurrentiel et tenant compte de la diversité des missions de l'entreprise POST

## 3. Explications

Le présent texte prend ainsi en compte l'évolution de POST Luxembourg vers un groupe d'entreprises diversifié autour des trois métiers de base (courrier postal, finances postales et télécommunications), composé des sociétés commerciales diverses qui nécessitent une coordination efficace de manière à permettre la production d'une offre cohérente dans l'intérêt des clients. C'est la raison pour laquelle les principaux changements concernent le rôle et le champ d'action des organes de l'entreprise.

### Prédominance du directeur général

Le directeur général nomme les directeurs généraux adjoints et les directeurs. Il compose le comité exécutif qui dirige et gère l'entreprise sous sa responsabilité. La règle de la collégialité de la direction est ainsi abolie. Le directeur général propose l'organigramme de POST Luxembourg qui lui paraît le plus adapté à la réalisation des objectifs fixés par le plan stratégique et le budget annuel de l'entreprise, sous réserve d'approbation par le conseil d'administration. Le projet de loi prévoit que dorénavant les membres du comité exécutif, y compris le directeur général, ont un contrat relevant du statut privé.

### Renforcement du conseil d'administration pour contrebalancer le pouvoir accru du directeur général

Le conseil d'administration définit la stratégie de l'entreprise, il approuve le budget (fonctionnement et investissement), les comptes annuels consolidés du groupe POST Luxembourg, la constitution de filiales et de succursales, les participations dans des sociétés privées et publiques ainsi que l'organigramme de l'entreprise. Il approuve également les conventions collectives. Le projet de loi permet au conseil, à l'instar des autres sociétés commerciales, de mettre en place un comité d'audit, un comité des risques et un comité de nomination et de rémunération. Il engage et licencie le directeur général et fixe la rémunération du directeur général et des autres directeurs.

Il établit une charte de bonne gouvernance, s'inspirant des principes usuels pour les entreprises ayant des missions similaires et procède à une évaluation de sa méthode de travail. Il établit également un règlement d'ordre intérieur.

Partage des prérogatives du conseil d'administration avec le Conseil de gouvernement et le ministre des télécommunications

Le conseil d'administration partage ces prérogatives avec le Conseil de gouvernement et le ministre ayant POST Luxembourg dans ses attributions. Ces derniers surveillent l'entreprise sur base des rapports réguliers du conseil d'administration, ils approuvent les budgets, les comptes, les mutations immobilières importantes et l'engagement/licenciement du directeur général.

Statut du personnel du groupe POST Luxembourg

Le groupe POST Luxembourg peut s'appuyer sur un personnel spécialisé et diversifié ayant un statut relevant autant du privé que du public. Ainsi, 56% des personnes travaillant pour POST Luxembourg ont le statut public et 44% le statut privé. Jugeant qu'il est important de pouvoir faciliter la mobilité du personnel au sein du groupe POST Luxembourg afin de garantir que les compétences et les talents soient employés dans les missions les plus porteuses, les possibilités pour ce faire se verront élargies.